

Contrat d'objectifs et de performance 2019-2023



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



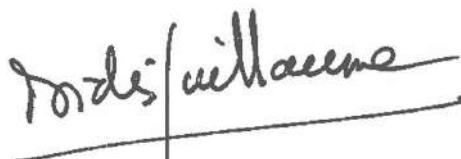
Contrat d'objectifs et de performance 2019-2023

**Établi entre
le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**

et

l'Institut national de l'origine et de la qualité

**Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Alimentation**



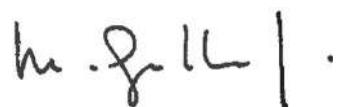
Didier GUILLAUME

**Le Président du Conseil permanent
de l'Institut national de l'origine
et de la qualité**



Jean-Louis PITON

**La Directrice
de l'Institut national de l'origine
et de la qualité**



Marie GUILTARD

Sommaire

Préambule	6
Introduction	7
Axe 1 : Développer les SIQO : renforcer leur attractivité et leur impact	8
OBJECTIF N°1 : Augmenter la demande	9
OBJECTIF N°2 : Développer l'offre	9
OBJECTIF N°3 : Sécuriser encore davantage les dispositifs	9
Orientation stratégique n°1 : Favoriser une approche intégrée des SIQO (économie, environnement, innovation)	11
Orientation stratégique n°2 : Améliorer la connaissance des SIQO	11
Orientation stratégique n°3 : Renforcer la communication	12
Orientation stratégique n°4 : Renforcer le pilotage stratégique de la politique des SIQO	12
Orientation stratégique n°5 : Sécuriser davantage et mieux faire connaître le dispositif de contrôle	13
Orientation stratégique n°6 : Consolider la protection des SIQO	13
Orientation stratégique n°7 : Articuler les actions internationales avec la stratégie Europe et International du MAA 2018-2022	14
Axe 2 : Poursuivre la modernisation de l'organisation interne afin d'améliorer l'efficience et la qualité de l'action publique	15
OBJECTIF N°1 : Favoriser les mutualisations et les coopérations avec FranceAgriMer, l'ODEADOM et l'Agence BIO, notamment pour les fonctions support	16
OBJECTIF N°2 : Moderniser le fonctionnement des instances de l'INAO	17
OBJECTIF N°3 : Moderniser la gestion des ressources humaines	18
OBJECTIF N°4 : Poursuivre l'optimisation du système d'information (SI) en lien avec celui du MAA et des opérateurs de la sphère agricole	18
OBJECTIF N°5 : Contribuer à la maîtrise des dépenses de l'état et conforter l'organisation administrative et financière de l'établissement	19
OBJECTIF N°6 : Envisager une évolution de la nature des ressources de l'établissement permettant la réalisation de ses missions	20
Tableaux d'indicateurs	21-22

Préambule

Ce contrat d'objectifs et de performance (noté COP ci-après) a été établi par la direction de l'INAO en s'appuyant sur les éléments suivants :

Une analyse des orientations et des actions du contrat précédent et du bilan qui en a été fait par le Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux fin 2017 ;

Un échange (réunions et courriers) avec les directions du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (noté MAA ci-après) portant sur les missions et sur les moyens de l'établissement ;

Une réflexion interne à l'établissement, conduite avec les présidents des comités nationaux et du conseil des agréments et contrôles, avec les cadres de l'établissement et en concertation avec les organisations syndicales de l'Institut ;

Une concertation avec les établissements publics du MAA, en particulier avec ceux partageant l'immeuble de l'Arborial à Montreuil.



Introduction

L'INAO est un établissement public du MAA en charge de mettre en œuvre la politique des Signes Officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine des produits agricoles et agroalimentaires (SIQO). Ces signes sont : les Indications géographiques protégées (IGP), les Appellations d'origine protégées (AOP), les appellations d'origine contrôlées (AOC), les Labels rouges (LR), l'Agriculture biologique (AB) et les Spécialités traditionnelles garanties (STG). Il remplit sept missions principales : l'instruction des demandes de reconnaissance sous signes officiels, la délimitation des zones de production, la mise en œuvre en France de la réglementation européenne relative à l'agriculture biologique, l'administration du dispositif de contrôle des SIQO, la protection juridique des dénominations enregistrées, la communication sur les dispositifs et les garanties des signes officiels et la coopération internationale. L'établissement est désigné pour la France comme autorité compétente pour le contrôle des signes officiels en lien avec la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

Les SIQO sont d'abord des outils de la **politique agricole**. Ce sont des facteurs de valorisation des productions agricoles et de répartition de la valeur entre les acteurs des filières alimentaires. Cette création de valeur repose sur leur capacité à créer une différenciation de l'offre et à la placer sur des segments de marché plus rémunérateurs et en partie à l'abri de la volatilité des prix agricoles internationaux.

Les SIQO sont également des leviers de la **politique alimentaire** qui participent à la promotion et à la défense, en France comme à l'international, du modèle alimentaire européen, fondé sur la diversité et la qualité des produits.

Ils concourent enfin à la **politique d'aménagement du territoire** en permettant le maintien voire le développement du nombre d'agriculteurs et d'emplois dans des zones souvent difficiles, comme les zones de montagne ou de piémont. Ils participent ainsi

à l'attractivité touristique de notre pays et contribuent à son image à l'étranger via les produits exportés.

C'est dans le cadre de ces politiques générales que l'INAO exercera ses missions clés qui s'articulent autour de 3 axes permanents : piloter, contrôler et protéger les SIQO.

L'objectif de l'établissement sur la durée du COP sera de remplir ces missions principales au service de la politique des SIQO en les adaptant à un contexte en mouvement rapide, tenant compte en particulier, de l'évolution des marchés et des politiques agricoles, de l'évolution des acteurs, des demandes sociétales et de l'environnement administratif et réglementaire de l'établissement au plan européen et national.

Ces objectifs s'inscrivent dans les orientations proposées par les États généraux de l'alimentation, matérialisées dans les engagements des plans de filières des différentes productions agricoles et fixées ensuite dans la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous. Ils sont aussi en phase avec le développement des projets alimentaires territoriaux. L'ensemble concourt ainsi à accompagner la montée en gamme des productions françaises.

Les objectifs du COP de l'INAO sont regroupés sur deux axes d'action, l'un orienté vers la réalisation de ses missions, l'autre vers l'optimisation de son fonctionnement :

- ▶ Développer les SIQO : renforcer leur attractivité et leur impact ;
- ▶ Poursuivre la modernisation de l'organisation interne afin d'améliorer l'efficience et la qualité de l'action publique.

| Axe 1

Développer les SIQO : renforcer leur attractivité et leur impact

Développer les SIQO c'est augmenter leur impact économique, alimentaire et territorial, pour créer de la valeur et lutter contre la volatilité des prix... Ce n'est pas forcément augmenter leur nombre.

Pour renforcer l'impact des SIQO, en cohérence avec les orientations retenues fin 2017 dans la plupart des plans stratégiques de filières suite aux États Généraux de l'Alimentation, il est proposé d'agir à la fois sur l'offre et sur la demande et de sécuriser davantage les dispositifs d'identification, de garantie et de protection.

OBJECTIF N° 1

Augmenter la demande

C'est d'abord développer la perception des différences par rapport aux autres formes de segmentation des marchés. Cela repose notamment sur une meilleure connaissance de l'économie des filières sous SIQO qui permettra de mieux montrer la pertinence de la différenciation par les signes officiels de qualité. Augmenter la demande c'est aussi communiquer auprès des acheteurs et des consommateurs (pour leur alimentation à domicile comme en restauration) pour qu'ils identifient mieux les SIQO et leurs spécificités, pour leur donner davantage confiance dans ces produits et les convaincre de leurs atouts.

OBJECTIF N° 2

Développer l'offre

C'est renforcer l'attractivité des SIQO pour les producteurs, en particulier dans les nombreuses filières où les pourcentages de produits sous SIQO demeurent très modestes, en mettant en lumière l'intérêt socio-économique qui s'y attache. Cela passe aussi par une adaptation de l'offre aux attentes des marchés et des citoyens, appuyée sur un renforcement de la connaissance économique des SIQO (rapport coûts/bénéfices). C'est également augmenter les chances de réussite des projets de SIQO, identifier et favoriser les facteurs de succès, identifier les risques et lever les freins au développement, faciliter les démarches d'accès à la production de SIQO, être plus efficient dans l'instruction des projets de reconnaissance et d'évolution des cahiers des charges. C'est également conforter le groupe des Organismes de Défense et de Gestion (ODG), communiquer régulièrement avec eux, communiquer vers les producteurs et les relais d'opinion pour mettre en avant les atouts des SIQO et montrer les opportunités de développement. Enfin, c'est accompagner l'objectif de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, de promouvoir les produits sous SIQO dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge.

OBJECTIF N° 3

Sécuriser encore davantage les dispositifs

Pour souligner les atouts spécifiques de l'offre de SIQO et renforcer la confiance des consommateurs dans une organisation collective et officielle de définition et de contrôle de cahiers des charges, il convient aussi de conforter la crédibilité de l'ensemble du dispositif SIQO, en fiabilisant encore davantage les procédures de prises de décision et les systèmes de contrôles, en consolidant le dispositif de protection des noms et des territoires et la défense des marques AB et Label Rouge. Dans ce même objectif, il est aussi important de communiquer sur la fiabilité du dispositif et la garantie pour les consommateurs qui en résultent.

**CES TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX SONT COMPLÉMENTAIRES
ET CONCOURENT À L'ORIENTATION GÉNÉRALE PROPOSÉE QUI EST
DE FAVORISER UNE APPROCHE PLUS INTÉGRÉE DES DÉMARCHES SIQO
POUR QUE L'INAO PORTE UNE «OFFRE DE SIQO»
(FAIRE VALOIR LES DIFFÉRENCES POUR SUSCITER LA PRÉFÉRENCE).**

Cette orientation générale se traduira par davantage d'approches transverses et en particulier quatre types d'évolutions souhaitées :

- ▶ **Plus d'économie** : en lien direct avec l'objectif de création de valeur, il est proposé d'affiner l'analyse de la viabilité des projets et l'évaluation économique des demandes notamment sous l'angle de l'adéquation entre type de SIQO, type de produits, type de marché visé ; de raisonner davantage en rapport coûts/ bénéfices.
- ▶ **Plus de réponses aux attentes sociétales, dont l'agroécologie** : sur la durée du contrat le but est de structurer une approche collective, cohérente et lisible, à l'échelle de l'ensemble des SIQO, qui intègre dans les conditions de production davantage de dispositions agroécologiques et qui permet de satisfaire aux exigences d'une certification environnementale, selon les modalités et le calendrier prévus par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable.
- ▶ **Plus de visibilité des SIQO** : focaliser la communication sur leurs atouts spécifiques dont la promesse portée par chacun d'eux (origine - qualité - environnement). Pour renforcer la confiance, sécuriser davantage les dispositifs (fiabilité des cahiers des charges et des contrôles, protection des noms et des territoires).
- ▶ **Plus d'innovation**:
 - ▶ Intégrer et maîtriser le progrès technique. L'objectif est de développer des méthodes pour anticiper, expérimenter, trier, valider et s'approprier les innovations (robotique, génétique, nouvelles technologies de l'information et de la communication, traitement de données) qui contribuent au développement des SIQO sans en altérer les promesses.
 - ▶ Faire une place aux idées innovantes et à leurs porteurs. L'Institut a parmi ses missions essentielles celle de reconnaître les pratiques existantes, de les codifier et dans ses contrôles, de détecter et d'écartier les pratiques non-conformes. L'objectif serait de trouver comment repérer, dans les pratiques contrôlées, les signaux faibles porteurs d'avenir, les tester, les juger et in fine éventuellement retenir ceux qui confortent les SIQO.

Au-delà de la réponse aux demandes des porteurs de projet, l'ambition est donc que l'établissement puisse proposer une offre de différenciation par les SIQO, fondée sur leurs spécificités bien identifiées, plus cohérentes, plus lisibles, plus faciles à expliquer.

Orientation stratégique n°1

Favoriser une approche intégrée des SIQO (économie, environnement, innovation)

Ce premier objectif est un objectif de coordination, destiné à assurer la cohérence du COP, en veillant au bon assemblage des actions correspondant aux objectifs stratégiques et aux priorités transverses, afin que l'établissement rende plus concrète son offre de différenciation par les SIQO, fondée sur leurs spécificités bien identifiées, plus lisibles, mieux expliquées et en phase avec l'évolution des attentes de la société et de l'environnement de l'établissement.

Il s'agit aussi par cette approche de pouvoir mieux expliquer la politique des SIQO et la présenter comme une offre complète, ouverte à l'innovation et intégrant les dimensions économiques et environnementales, de mieux la positionner comme une politique publique, un outil de filière, de valorisation des produits, d'aide à l'adaptation aux marchés et à la résistance à la volatilité.

L'établissement se dotera de l'organisation nécessaire pour que les instances de gouvernance prennent en compte les attentes sociétales et l'innovation dans leurs propositions et décisions. Il veillera à la coordination des actions en mettant en œuvre des outils de pilotage et du suivi simples, qui pourront être mobilisés à la fois en amont, au début des procédures (demandes - modifications), en cours d'instruction pour assurer des points de vigilance et éventuellement en aval pour évaluer les méthodes et les résultats.

Orientation stratégique n°2

Améliorer la connaissance des SIQO

Il s'agit de renforcer l'expertise de l'établissement en consolidant les sources de données dont il peut disposer, en renforçant sa capacité d'analyse et en développant la valorisation des données et analyses pour en faire un élément d'éclairage des choix et décisions des filières sous SIQO et des pouvoirs publics. Cette mission, qui est une des missions récentes de l'établissement, sera développée en association avec les partenaires de l'établissement, en particulier ceux réunis au sein de l'observatoire économique des SIQO. L'objectif principal est donc d'étendre sur la durée du COP le champ des données et des analyses de l'observatoire et de les valoriser par des présentations et des publications en lien direct avec les préoccupations des filières et des pouvoirs publics.

Pour ce faire il conviendra de veiller à la bonne intégration des différents systèmes d'information mobilisés pour la connaissance des SIQO, c'est-à-dire à la convergence des outils existants et en projet et à la mutualisation des moyens entre les partenaires concernés : Observatoire Territorial des SIQO (OT SIQO) - observatoire économique des SIQO - SI de la BIO et synergie entre les partenaires (FranceAgriMer - INRA - Agence BIO - MAA/Service de Statistique et Prospective - INAO).

Sur la durée du COP, l'établissement aura également pour objectif de développer un travail d'analyse et de suivi de l'impact environnemental des SIQO.

L'ensemble vise à compléter les connaissances, développer la mise à disposition d'éclairages socio-économiques et ainsi contribuer au développement international des concepts de SIQO. L'INAO poursuivra en lien avec le MAA son implication dans les programmes européens et de la FAO qui ont pour objectif de mieux connaître les facteurs de succès et les effets socio-économiques des SIQO.

Orientation stratégique n°3

Renforcer la communication

SÉCURISER LA COMMUNICATION RÉACTIVE :

les produits alimentaires en général et les SIQO en particulier sont régulièrement l'objet de questionnements par les média, voire de mise en cause, souvent sur des thèmes récurrents. L'objectif est de formaliser davantage la démarche de réponse : identifier les thèmes fréquents et anticiper les argumentaires de réponse, organiser la concertation avec les professionnels concernés.

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION PROACTIVE en synergie avec les structures professionnelles (interprofessions, ODG) et en recherchant des cofinancements de l'Union Européenne :

- ▶ vers les consommateurs et les relais d'opinion pour développer la notoriété, renforcer l'identification de la différence des produits sous SIQO. Pour ce faire un objectif important sera d'améliorer la reconnaissance des logos des SIQO (site internet grand public, nouveaux outils de communication, campagne grand public cofinancée par l'UE).
- ▶ vers les acheteurs, notamment de la restauration collective ;
- ▶ vers les opérateurs actuels et futurs pour les conforter ou les encourager dans la production, la transformation et la distribution de SIQO, en agissant en particulier via les structures intermédiaires et relais entre l'INAO et les publics cibles (outils de communication dédiés, interprofessions, fédérations et ODG...)

Les actions de communication déployées pour atteindre ces objectifs seront pilotées en s'appuyant sur une commission du Conseil permanent dédiée aux questions de communication mise en place courant 2018.

Orientation stratégique n°4

Renforcer le pilotage stratégique de la politique des SIQO

L'objectif est de renforcer la cohérence stratégique des politiques conduites par l'établissement en contribuant à créer un collectif de professionnels porteur des concepts et des politiques des SIQO, en impliquant davantage les instances de gouvernance de l'INAO, les ODG et leurs fédérations. Il s'agit, d'une part, de renforcer les approches stratégiques transverses entre secteurs et entre signes et d'autre part, d'assurer un relais des politiques des SIQO au plus près des acteurs en région. Dans ce but l'institut s'efforcera de faire vivre un collectif des présidents des Comités Nationaux, de faire des membres des comités davantage des vecteurs des concepts et atouts des SIQO, d'augmenter et de fluidifier les échanges avec les ODG et leurs fédérations (transferts d'information depuis l'INAO et recueil des propositions, questions ou difficultés).

Il s'agit donc de formaliser davantage la réflexion stratégique et d'animer un réseau de professionnels des SIQO, le groupe des présidents, les membres des comités, les fédérations et les ODG.

Orientation stratégique n°5

Sécuriser davantage et mieux faire connaître le dispositif de contrôle

Pour toujours améliorer l'efficience du contrôle du respect des cahiers des charges et des contrôles sur les produits qui sont les signaux les plus visibles des consommateurs, il est prévu de poursuivre la rationalisation des dispositifs de contrôles, d'amplifier la collaboration et les échanges avec les administrations compétentes en matière de contrôles, DGCCRF, DGDDI, DGAL, de fiabiliser la supervision des contrôles et de rendre publiques, au travers du site internet de l'INAO, pour les opérateurs et les consommateurs, les modalités des procédures de contrôles.

Deux objectifs opérationnels principaux traduisent cette orientation stratégique :

DÉPLOYER PROGRESSIVEMENT LES DISPOSITIONS DE CONTRÔLE COMMUNES (DCC)

L'objectif de ces dispositions communes est de renforcer la fiabilité, la transparence du dispositif, notamment par la publication de ces dispositions sur le site internet de l'INAO, de mieux assurer l'équité de traitement et de réduire les délais d'instruction des dossiers.

Le plan d'action détaillé sera défini dans le projet d'établissement, il concerne l'ensemble des SIQO dont l'agriculture biologique.

INFORMATISER LE PILOTAGE ET LE SUIVI DES CONTRÔLES.

Déploiement d'une application dédiée et insertion des contrôles dans le SI de la Bio, permettant à la fois un gain de productivité, de sécurité et une extension des fonctionnalités pour contribuer à une meilleure connaissance et à une optimisation du fonctionnement des SIQO.

Orientation stratégique n°6

Consolider la protection des SIQO

L'objectif général est ici de préserver un contexte favorable au développement des SIQO, d'abord en protégeant leurs territoires et la localisation de leur production qui constituent un de leurs atouts importants et, ensuite, en protégeant leurs noms et leur différenciation tant au niveau international que national. Il s'agit notamment de défendre les marques AB, Label Rouge et les noms géographiques en luttant contre les usurpations, en contribuant à leur protection contre les imitations et contrefaçons et en préservant leur spécificité par rapport notamment aux marques territoriales.

RENFORCER LA PROTECTION DU FONCIER AGRICOLE SOUS SIQO

La spécificité des productions sous SIQO repose en particulier sur leur localisation géographique. Ce sont des productions qui structurent le paysage, participent à l'identité d'un territoire et génèrent des effets socio-économiques directs et indirects. Comme le reste du foncier agricole, les surfaces SIQO sont potentiellement impactées par l'urbanisation, l'artificialisation des sols, mais parfois aussi par une pression croissante des zonages environnementaux. Pour ces productions liées à un territoire et non déplaçables, l'impact potentiel des usages concurrents est important. L'objectif est de renforcer la protection du foncier agricole sous SIQO et tout particulièrement pour les filières non couvertes par un dispositif législatif (IGP, AB, LR). L'objectif sera d'améliorer la connaissance fine des territoires des SIQO, de diffuser cette connaissance, de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux qui y sont liés.

UNE PROTECTION DES NOMS DES SIQO À CONFORTER TANT AU NIVEAU NATIONAL QU'AU NIVEAU INTERNATIONAL

La protection des noms des SIQO revêt plusieurs aspects complémentaires qui méritent d'être mieux connus parce que cette protection est efficace et qu'elle est un atout majeur des SIQO. La protection élevée des dénominations géographiques prévue par les textes européens permet à l'INAO de conduire une veille et une série d'actions pour éviter que les noms des produits sous SIQO ne fassent l'objet d'usurpation ou de détournement de notoriété au niveau local, national ou international. Ces actions d'abord précontentieuses (courriers aux opérateurs concernés, avertissement aux déposants et aux Instituts des marques), deviennent de plus en plus souvent contentieuses. Ces actions au cas par cas sont complétées par une défense du modèle européen des IG dans les négociations internationales et par des interventions en soutien des ministères en charge de l'agriculture et de l'économie pour défendre devant les juridictions administratives les cahiers des charges des SIQO.

L'objectif sera de mutualiser davantage les actions à l'international et de mieux faire connaître les atouts de ces signes de qualité et la force de ces dispositifs pour renforcer l'attractivité des SIQO et dissuader certains usurpateurs.

Orientation stratégique n°7

Articuler les actions internationales avec la stratégie Europe et International du MAA 2018-2022

Le développement des SIQO s'inscrit dans un contexte international multilatéral, concernant la reconnaissance des IG et leur protection dans les échanges (OMC, OMPI, Arrangement de Lisbonne révisé, OIV) et européen (cadre réglementaire général IG et AB, règles spécifiques viticoles...). Il est donc important que l'Institut continue de s'impliquer tant au plan européen et international que via des actions bilatérales de coopération avec des pays tiers et/ou candidats à l'adhésion à l'UE. Ces actions sont coordonnées avec le MAA et hiérarchisées en regard des enjeux et des moyens humains et financiers de l'établissement (ciblage des pays où des cas de contrefaçon sont détectés ou présentant un potentiel en matière d'alliance dans le cadre de négociations internationales).

Axe 2

**Poursuivre la modernisation
de l'organisation interne afin
d'améliorer l'efficience et la
qualité de l'action publique**

L'INAO s'inscrit dans le contexte général de transformation de l'action publique à travers « Action Publique 2022 » et propose de faire évoluer son organisation interne et ses échanges avec les autres établissements publics de la sphère agricole. Cette évolution sera menée avec une double ambition : offrir un environnement de travail modernisé aux agents et accompagner la maîtrise des dépenses publiques.

OBJECTIF N° 1

Favoriser les mutualisations et les coopérations avec FranceAgriMer, l'ODEADOM et l'Agence BIO, notamment pour les fonctions support

MUTUALISER LES OUTILS POUR DYNAMISER LA PRODUCTION D'INFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'INAO renforcera les collaborations concernant les études socio-économiques et les observatoires relevant de sa compétence et fera évoluer les modalités de gouvernance associée afin d'aboutir à l'élaboration d'un programme de travail commun avec l'ensemble des opérateurs et le MAA dont la réalisation sera confiée à FAM et la valorisation partagée entre les établissements concernés.

Cette mutualisation s'appuiera sur la mise en place d'un partage des données économiques avec la centralisation des données collectées par chacun des opérateurs concernés selon un format harmonisé dans les outils principalement développés par FranceAgriMer.

REFORCER LE FONCTIONNEMENT COLLECTIF DE L'ARBORIAL

Ce fonctionnement partagé passera d'abord par l'adhésion de l'INAO à un portail intranet commun « Arborial » créé et géré par FAM permettant le partage des salles de réunion, des informations communes au site, etc.

DOCUMENTATION : L'unité « Documentation » de FranceAgriMer pourra d'ici fin 2020 intégrer les fonds documentaires des trois autres établissements. Elle élargira tous les produits documentaires aux thématiques spécifiques des établissements, et prendra en charge la gestion administrative (abonnements, circulation des documents, suivi des budgets, refacturation, etc.). La mutualisation physique de la documentation sera étudiée dans un cadre plus global de réaménagement des locaux du site de l'Arborial.

FORMATION : Les mutualisations déjà engagées entre FAM, l'INAO et l'ODEADOM seront poursuivies. L'Agence Bio sera associée à ce dispositif. Elles concerteront les actions de formation transverses communes relatives aux outils utilisés, au développement professionnel et personnel et à l'environnement professionnel. De nouveaux échanges entre établissements permettront d'élargir le champ de ces formations transverses communes. L'INAO qui conçoit et organise des formations centrées sur ses spécialités et métiers distinctifs (méthodes de délimitation, filières IG et analyse sensorielle, pratiques œnologiques réglementaires, protection des terroirs et urbanisme) les proposera aux agents des autres établissements du MAA.

Parallèlement, la mutualisation des formations entre l'INAO et le ministère sera également approfondie. Enfin, le recours à la plateforme d'achat UGAP sera accru (formations « sur étagères »), et l'utilisation des comptes personnels de formation (CPF) sera encouragée (budget dédié, information et accompagnement des agents).

L'INAO, agréé comme organisme de formation, poursuivra le développement de son offre de formation sur les SIQO, à destination de la sphère publique, para publique et professionnelle (CGA, DRAAF, chambres d'agriculture...).

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL : FranceAgriMer dispose d'un inspecteur de santé et de sécurité au travail (ISST) qui réalise également des missions pour le compte de l'ODEADOM depuis 2017 et pourra en tant que de besoin, être mis à contribution par l'INAO et l'Agence Bio. À court terme, une réflexion pourra être engagée quant à la possibilité pour les opérateurs d'être associés au réseau des ISST du ministère.

DÉONTOLOGIE : L'INAO mettra en œuvre les dispositions du décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique. L'établissement mobilisera un dispositif mutualisé avec d'autres opérateurs ou directions du MAA, au sein du dispositif qui se met en place au MAA.

CRÉER DES PLATEFORMES COMMUNES POUR CERTAINES FONCTIONS SUPPORT

Dans le but d'harmoniser les pratiques, l'INAO participera à l'étude, à la création, au fonctionnement et à l'éventuel hébergement de plateformes communes relatives à certaines fonctions supports. Ces plateformes concerneront plus particulièrement :

- ▶ la création d'un groupement comptable dans des conditions qui permettent un gain d'efficience ;
- ▶ l'appui à la passation des marchés publics, y compris pour la réalisation d'études ou le recours à des conseils externes, pour ceux qui ne relèvent pas d'un marché UGAP ;
- ▶ l'échange de pratiques entre Directions des Systèmes d'Information des différents établissements.

OBJECTIF N°2

Moderniser le fonctionnement des instances de l'INAO

L'évolution du fonctionnement des instances de gouvernance de l'institut doit permettre de garantir l'exercice d'une collégialité efficace et une maîtrise des risques optimisée. L'établissement recherchera une gouvernance adaptée, facteur d'efficacité et d'amélioration de la performance, à travers la recherche d'un équilibre entre le respect des orientations de l'État et l'autonomie de gestion inhérente à l'établissement.

L'INAO veillera à la mise en place, au sein de ses instances, de procédures permettant la prévention et le traitement des conflits d'intérêts et en précisera les modalités dans son règlement intérieur.

L'INAO assurera progressivement une formation des membres de ses instances, présidents des comités nationaux et régionaux, membres des commissions permanentes et membres des conseils et comités pour qu'ils puissent acquérir une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et économique des SIQO, de l'établissement, de ses missions et du rôle attendu des membres (comités nationaux et régionaux - conseil des agréments et contrôles - commissions nationales - commissions d'enquête...).

Les procédures internes prévoiront une présentation annuelle au conseil permanent des dispositifs internes visant à s'assurer de la maîtrise par l'établissement des risques identifiés ainsi que des actions entreprises en matière de responsabilité sociale et environnementale a minima à travers la présentation d'un bilan social.

OBJECTIF N°3

Moderniser la gestion des ressources humaines

L'INAO déclinera une stratégie ambitieuse pour moderniser sa gestion des ressources humaines (RH), accroître l'expertise en matière de gestion prévisionnelle des emplois et conduire l'accompagnement des agents au changement.

Cette stratégie sera déployée dans le respect du plafond de crédits et d'emplois, s'appuyant sur un pilotage et une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour pérenniser et développer les compétences rares et l'expertise de haut niveau (techniques et méthodologiques). Par ailleurs, en matière de recrutement, des actions de communication seront entreprises pour renforcer la visibilité et l'attractivité de l'Établissement.

Sur la durée du COP, la gestion des ressources humaines sera modernisée du fait de :

- ▶ l'adhésion au système d'information des ressources humaines RenoiRH qui sera étendu aux autres établissements du site Arborial et le passage à un système de paie à façon par la DGFIP ;
- ▶ la convergence des régimes indemnитaires des fonctionnaires avec le MAA (RIFSEEP) ;
- ▶ le renforcement des dispositifs de prévention des risques psychosociaux ;
- ▶ la promotion de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail ;
- ▶ la déclinaison au sein de l'Établissement de la politique gouvernementale en faveur des personnes handicapées ;
- ▶ l'engagement dans la démarche de labellisation « égalité et diversité » ;
- ▶ la mise en œuvre du plan managérial ministériel ;
- ▶ l'adoption d'un outil de suivi du temps identique à celui du MAA.

Les outils d'accompagnement au changement seront mobilisés, voire renforcés, en tant que de besoin.

OBJECTIF N°4

Poursuivre l'optimisation du système d'information (SI) en lien avec celui du MAA et des opérateurs de la sphère agricole

L'INAO s'inscrira dans le plan de transformation numérique ministériel qui vise à constituer la sphère agricole en communauté de travail. À cet effet, il veillera à la cohérence entre sa gouvernance SI et celle des SI de la sphère agricole, il recherchera les mutualisations efficientes et contribuera à leur mise en œuvre (référentiels, briques applicatives...), il participera au projet porté par le MAA de développement d'une fédération d'identité au sein de la sphère agricole dans l'attente de France-Connect Entreprises et il mettra en place une administration de données cohérente avec celle du ministère et des autres membres de la communauté de travail « agricole » au service des politiques publiques ministérielles.

En particulier :

- ▶ il actualisera, en lien avec le MAA, son schéma directeur des systèmes d'information (SDSI), en veillant à l'interopérabilité de ses composantes avec les SI du MAA et de ses opérateurs et le fera valider au sein du Comité des Systèmes d'Information du ministère (CSI) ; il transmettra au président du CSI la feuille de route informatique annuelle avant le 1^{er} avril de chaque année et la présentera en CSI ;
- ▶ il présentera et mettra en œuvre un plan d'actions contribuant à l'application du principe «dites-le nous une fois» ; il achèvera le déploiement des télé-services pour atteindre sur la durée du COP l'objectif de 100% de télé-procédures selon la cible visée dans le programme « Action publique 2022 » ;
- ▶ il recherchera, lorsque les conditions seront réunies, le rapatriement de ses données et systèmes hébergés en interne ou à l'extérieur vers les serveurs dits « OSHIMAE » gérés par le MAA ;
- ▶ il facilitera la valorisation des données pour l'aide à la décision, le suivi et l'évaluation des politiques publiques via des outils d'analyse de données, au bénéfice de tous les membres de la communauté de travail ;
- ▶ il articulera les modalités de mise en œuvre de la politique interministérielle de développement de l'open data avec les enjeux des politiques ministérielles.

OBJECTIF N°5

Contribuer à la maîtrise des dépenses de l'État et conforter l'organisation administrative et financière de l'établissement

GESTION IMMOBILIÈRE

Dans le cadre de la politique immobilière de l'État et sous l'autorité de sa tutelle, l'INAO poursuivra ses efforts de rationalisation et de soutenabilité immobilière. Ainsi, il sera procédé à une recherche de regroupement sur un même site des services territoriaux de l'Etablissement et des services de l'État lorsque les conditions sont réunies.

Pour contribuer à une meilleure connaissance du patrimoine de l'État, l'INAO mettra progressivement à jour les données prioritaires devant être recensées dans le référentiel technique prévu par le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des opérateurs de l'État. L'institut contribuera aux travaux d'actualisation des plans, par la transmission à FranceAgriMer en sa qualité de gestionnaire du site, des données d'occupation par local (usage, nombre de postes de travail, nombre d'agents, etc.)

PERFORMANCE DES ACHATS

L'INAO poursuivra l'évolution de ses procédures d'achat sur les cinq axes de la performance (économique, sociale, environnementale, innovante et favorisant l'accès des PME et TPE à la commande publique), tout en renforçant la mutualisation des actes d'achats. L'établissement développera la démarche de professionnalisation des acteurs de la chaîne achats et s'attachera à renforcer la sécurisation juridique des procédures.

DISPOSITIFS D'AIDE AU PILOTAGE ET À LA GOUVERNANCE

L'amélioration du suivi et de la maîtrise des activités sera poursuivie par le renforcement du dispositif de contrôle interne afin d'apporter une aide opérationnelle à la décision dans l'adaptation des ressources aux missions.

Avec le soutien du MAA, l'INAO consolidera sa comptabilité analytique dans une optique d'harmonisation avec celle des autres opérateurs et mettra en place un suivi de l'activité des agents.

OBJECTIF N°6

Envisager une évolution de la nature des ressources de l'établissement permettant la réalisation de ses missions

Dans le cadre du programme « Action publique 2022 » et de son volet de simplification du système fiscal, le Gouvernement s'est notamment fixé comme objectif de réduire le nombre des taxes à faible rendement. Le champ couvert comprend les droits INAO. Dans l'éventualité d'une évolution de la nature des ressources de l'établissement et notamment des droits prévus à l'article L 242-13 du CRPM, un travail sera conduit pour proposer des scénarii d'évolution et mobiliser de nouvelles ressources. Sera notamment analysée l'hypothèse de la création d'une ou plusieurs redevances pour services rendus en lien avec les missions de l'INAO dans le respect des exigences nationales et de la réglementation européenne.

Axe	N°	Objectif	Action	N° Ind	Indicateur	Base 2018	Cible 2023
1	1	Favoriser une approche intégrée (économie environnement - innovation)	Suivi et coordination pour les reconnaissances et les modifications de cahiers des charges	1	Mise en place d'un outil de veille de suivi et de coordination Diffusion d'une publication « attentes sociétales » à destination des ODG	-	Réalisé publication ODG réalisée fin 2020
2	2	Améliorer la connaissance des SIQO	Veiller à la bonne intégration des systèmes d'information Améliorer la valorisation des données collectées	2	Réunions du comité stratégique et du comité opérationnel de l'observatoire national Publications annuelles	2 par an	4 par an
3	3	Renforcer la communication	Sécuriser la communication réactive Développer la communication pro-active	3	Elaborer des argumentaires sur les sujets à crise médiatiquement sensibles 2 programmes cofinancés « commission européenne » déposés sur 5 ans dont un orienté principalement vers la restauration collective selon les orientations de la loi EGALIM	Chiffres clés, 2 publications filières, une étude	Idem + une publication de l'obs éco des SIQO
Développer les SIQO : renforcer leur attractivité et leur impact	4	Renforcer le pilotage stratégique de la politique des SIQO	Favoriser la réflexion stratégique des Comités Nationaux. Développer un réseau entre l'INAO et les acteurs des SIQO	5	Sessions des Comités Nationaux dédiées à la stratégie SIQO.	-	Réalisé
	5	Sécuriser davantage et mieux faire connaître le dispositif de contrôle	Déployer les Dispositions Communes de Contrôle. Informatiser le pilotage et le suivi des contrôles	6	Formation des membres des instances	-	Une par mandat
6	6	Consolider la protection des SIQO	Géolocalisation de tous les opérateurs et surfaces SIQO Conforter la protection des SIQO au niveau national et au niveau international	7	Reunion avec les acteurs des SIQO en région nouveau format Basculement de tous les plans de contrôle (PC) dans le nouveau format	6/900	Une par an 100% des PC sous le nouveau format
7	7	Articuler les actions internationales avec la stratégie Europe Internationale du MAA	Déploiement de l'application Visioco et insertion des contrôles AB dans le système informatique de l'agriculture biologique Déploiement d'une application dédiée	8	Déploiement de l'application Visioco et insertion des contrôles AB dans le système informatique de l'agriculture biologique Déploiement d'une application dédiée	-	Bases de données opérationnelles Exploitation des données
				9			
				10			
				11			
				12			

Axe	N°	Objectif	Action	N° Ind	Indicateur	Base 2018	Cible 2023
1	1	Favoriser mutualisations et coopérations avec FranceAgriMer, l'ODEADM et l'Agence Bio	Mutualiser les outils pour dynamiser la production d'information socio-économique	13	Nombre d'études mutualisées/an auxquelles l'INAO participe directement ou indirectement	1	2 ou 3
	2	Moderniser le fonctionnement des instances de l'INAO	Créer des plateformes communes pour certaines fonctions support	14	Mutualiser la documentation, outils, espaces, équipe		Réalisé
	3	Moderniser la gestion des ressources humaines	Favoriser la connaissance des missions et s'assurer de la qualité de la maîtrise des risques en matière de conflit d'intérêts.	15	Formation des membres des instances, comités, CAC, CRINAO)		100 % des membres
Poursuivre la modernisation de l'organisation interne afin d'améliorer l'efficience et la qualité de l'action publique	3		Se rapprocher du taux d'emploi de personnes reconnues en situation de handicap.	16	% du personnel	-	
	4		Fiabiliser et optimiser le système d'information des ressources humaines	17	Déploiement de RENOIRH et de la paie à façon		Réalisé
		Poursuivre l'optimisation du système d'information en lien avec celui du MAA et des opérateurs de la sphère agricole	Appliquer le principe « dites-le-nous une fois »	18	Inventaire des données disponibles et utiles aux missions de la sphère MAA afin d'organiser les échanges entre détenteurs et utilisateurs.		Réalisé
	5		Déploiement des télé-services	19	Nombre de télé-procédures mises en place	100%	
		Contribuer à la maîtrise des dépenses de l'Etat conforter l'organisation administrative et financière.	Rationaliser l'occupation des espaces	20	Notation sur le portail immobilier de l'Etat	240/275	
			Rendre les achats performants	21	Nombre de marchés publics comportant une disposition sociale ou environnementale.	90/100	
			Améliorer le dispositif d'aide au pilotage et à la gouvernance	22	Mise en place d'un nouveau suivi et reporting des activités		Réalisé

**Institut national de l'origine et la qualité - INAO
12, rue Henri Rol-Tanguy / TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX**

www.inao.gouv.fr